



AVIS

Objet: RSO Immo – Construction de deux maisons unifamiliales en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement 2 novembre 2022, réf EAU/AUT/22/0415, concernant la construction de deux maisons unifamiliales en zone inondable du cours d'eau Alzette à Mersch est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 11 novembre au 20 décembre 2022 inclus.

Mersch, le 10 novembre 2022
le secrétaire, le bourgmestre,



